

Département des Vosges
Commune de VINCEY



**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
du
MERCREDI 6 MARS 2019 – 20 heures**

L'an deux mil dix neuf, le mercredi 6 mars , à 20 heures

Convocation :
25 février 2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Thierry GAILLOT, Maire.

Affichage :
14 mars 2019

Conseillers :
En exercice : 19
Présents : 15
Absent excusé : 1
Quorum : atteint
Pouvoirs 3
Votants 18

Présents : M. Thierry GAILLOT, M. Gérard BALLAND , Mme Karine FLEURENTIN, Mme Emilie GAND, Mme Nathalie MARCHAL, M. Philippe MARCHAL, M. Jean-Gilbert DUPONT, M. Gérard BALLAND, Mme Sandrine BRULEZ, M. Rui CARVALHO, Mme Dominique DECLERCQ-DUVERNOY, M. Bernard DURUPT, M. Alain LAFORGE, M. Michel MANTEL, M. Pierrick TALLOTTE

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : Mme DORGET Virginie (pouvoir à Mme Nathalie MARCHAL)
Mr Gilles MORAT (pouvoir à Mme Karine FLEURENTIN), Mr Christian PONCET (pouvoir à Mr Michel MANTEL), Mme Marie-Claude MARIN

Absents :

Après appel des conseillers municipaux, M. le Maire constate que le quorum est atteint et que le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Mme EMILIE GAND comme secrétaire de séance.

Intervention de Monsieur BOYE

M. Le Maire accueille M. BOYE qui présente le Projet de l'Association « Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée ».
L'intervention de Mr BOYE est la 1^{ère} phase du déroulement du PROJET qui consiste à mobiliser un des acteurs du territoire, en l'occurrence, le conseil municipal.

Le Projet tel qu'il est présenté rappelle :

LES OBJECTIFS : Proposer à tous les chômeurs de longue durée volontaires présents depuis plus de 6 mois sur 1 territoire défini un emploi à durée indéterminée, adapté à leurs savoir-faire et à temps choisi.

LE PRINCIPE : Financer ces emplois supplémentaires par le travail fourni et en réorientant les coûts de la privatisation d'emploi vers ce marché du travail nouveau et complémentaire. S'appuyer sur les entreprises à but d'emploi (EBE), conventionnés pour créer des CDI au SMIC, à temps choisi.

PREALABLE : Partir des savoir-faire, des projets et de la capacité d'initiative des demandeurs d'emploi. Répondre aux besoins locaux non satisfaits ; Ne pas se substituer aux emplois existants. Ne pas entrer en concurrence avec les entreprises locales , et favoriser le développement économique et la coopération.

M.BOYE présente ensuite le calendrier :

-2017-2021 : 1^{ère} étape : 10 premiers territoires expérimentaux qui ont pour mission centrale de préparer le nouveau mode de financement de l'emploi pour la 2^{ème} étape.

ATD Quart Monde a porté ce projet pour sa phase de démarrage en 2016.

-2017 : Mobilisation des Territoires volontaires dont VINCEY fait partie à titre d'expérimentation

-3^{ème} étape / Sur leur expérimentation les territoires permettent la création d'un cahier des charges permettant de promulguer une loi donnant un droit d'option.

TZCLD « Territoire Zéro Chômeurs Longue Durée » a 3 MISSIONS :

-Capitaliser et tirer les enseignements de l'expérimentation pour améliorer la méthode.

-Accompagner les territoires volontaires

-Favoriser la diffusion du projet pour obtenir à terme la création d'un « droit d'option » par la loi .

Dans la pratique la phase qui suit cette sensibilisation au Projet est la suivante :

-Mobilisation des personnes bénévoles (comité de pilotage local) qui iraient au-devant du public concerné (chômeurs de longue durée) afin de recenser leurs savoir-faire.

-Recensement des besoins non satisfaits sur le territoire par le comité de pilotage local et les entreprises futures conventionnées tout en veillant que les emplois créés se développent la coopération entre les acteurs de la vie locale.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE SEANCE

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2018 est approuvé tel qu'il a été communiqué au Conseil municipal, et ce à la majorité des membres présents avec 15 voix pour et 3 voix contre .

Au cours de la séance, le Conseil Municipal a adopté les délibérations suivantes.

Objet n° 2019-1 : Programme de travaux sylvicoles 2019

M. Le maire présente le programme de travaux sylvicoles élaboré par l'O.N.F :

- Cloisonnement Parcelles 21.r,22.r,33u,42a,43a .
 - Dégagement Manuel des Régénérations naturelles Parcelles 21r,22r,33u .
 - Nettoisement de Régénération Parcelles 20u,32b,34b .
- Le présent programme s'élève à 33 360,00 € HT

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE** le programme proposé par l'O.N.F qui s'élève à 33 360,00 € HT
- AUTORISE M. LE Maire** à signer le devis s'y rapportant et à inscrire les crédits au Budget Forêt 2019 ;

Objet n°2019-2 :-Renouvellement Certification De la Gestion Durable de la Forêt Communale .

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité pour la commune de renouveler son adhésion au processus de Certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale, les garanties éventuelles demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion Durable.

M.Le Maire propose de renouveler l'adhésion arrivée à échéance le 31/12/2018.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE : de

-RENOUVELER l'adhésion au 01/01/2019 pour 5 ans.

-S'ENGAGE à SIGNER et RESPECTER le cahier des charges du propriétaire forestier lorrain en vigueur

-S'ENGAGE à respecter les règles d'utilisation du Logo PEFC

-ACCEPTE en cas de non mise en œuvre des mesures correctives qui seraient demandées, de s'exposer à être exclu du système de Certification PEFC.

-S'ENGAGE à respecter le cahier des charges relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la commune.

-S'ENGAGE à SIGNALER toute modification concernant la forêt communale.

-S'ENGAGE à honorer une cotisation annuelle de 0.65€/ha à laquelle s'ajoute 1 contribution forfaitaire pour 5 ans de 20 €

Objet n° 2019-3 Création agence Postale Communale :

Autorisation à signer la convention

Projet Recrutement d'un agent contractuel

M.Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la création de l'Agence Postale Communale il y a lieu de signer une convention relative à l'organisation de ladite Agence Postale Communale.

M.Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de recruter un agent en contrat à durée déterminée sur la base de 24h hebdomadaire.

M .Le Maire propose les horaires suivants :

-8h30-12h30 du lundi au samedi matin inclus.

M.Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la durée de la convention initiale à renouveler tacitement

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à 2 VOIX CONTRE-1 ABSTENSION

-AUTORISE M.Le Maire à signer ladite convention.

Sur 3 ans renouvelable et sur la base des horaires proposés.

-AUTORISE M.Le Maire à recruter un agent en CDD sur la base de 24h/hebdomadaire .

Objet : n°2019-4 Tarifs Location de Salles Communales

Monsieur le maire propose au conseil Municipal de fixer comme suit les tarifs de location de salles hors associations locales de VINCEY à compter du 1^{er} mars 2019.

SALLES					
POLYVALENTE (maximum 200 personnes)				MONSEY 1 ^{er} étage	
SEMAINE HORS WEEK-END		CASIER VAISSELLE		SEMAINE Du lundi au samedi	
1/2journée	35€ + 15€	50 €	Gratuit associations	35 €	Gratuit associations
Journée	70€ + 15 €	50 €	Gratuit associations	35 €	Gratuit associations

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-FIXE Les tarifs comme indiqué ci-dessus dans le tableau

Objet n° 2019-5: Tarifs de Location des Appartements Communaux

M.Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il y a lieu de fixer les tarifs de location des appartements communaux selon le barème « données Loger » mars 2018 : prix moyen au m² : 6€

A compter du 1^{er} janvier 2019 : les loyers sont fixés comme suit :

F3 2 ^{ème} étage 54 m ²		F5 1 ^{er} étage 75 m ²	
loyer	324 €/mois	loyer	450 €/mois
Chauffage sur 9 mois	77 €	Chauffage sur 9 mois	107 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

-FIXE les tarifs comme indiqués dans le tableau ci-dessus

Objet n° 2019- 6 Transfert de la compétence « Contribution au budget du Service Départemental d'incendie et de secours à la CAE

M.Le Maire propose au conseil municipal de transférer la compétence « Contribution au Budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours à la CAE »

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal

**Entendu l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

-APPROUVE le transfert de ladite compétence à la CAE

-APPROUVE en conséquence la modification de statuts.

Questions diverses

-M.Le Maire , à la demande de Mr Christian PONCET :

-a fait le point sur le recrutement de Mme Marie-Hélène DIDELOT en tant que DGS en intérim en remplacement de Mr Nicolas THIVET.

-a précisé que les « modalités » de publicité des réunions de quartier se faisaient à l'aide de flyer déposés dans les boites aux lettres par les conseillers, que tous les conseillers pouvaient s'y rendre .

A la demande de Mme Dominique DECLERQ-DUVERNOY, les conseillers seront avertis par courriel des 2 autres dates de réunions de quartier.

-M.Le Maire a informé M.Michel MANTEL que les documents comptables lui seraient remis prochainement , le temps de les finaliser.

-M.Le maire à donné les informations suivantes :

M.Le Maire informe du changement du bureau de vote qui se trouve désormais à l'école de la route.

M.Le Maire informe le conseil municipal que l'établissement Public de Lorraine a visité la friche BOUSSAC :le financement reste encore à finaliser .

M.Le Maire informe le conseil municipal qu'une rencontre a eu lieu avec ARCELOR à la CAE :le dossier est donc pris en charge par les techniciens.

M.Le Maire informe le conseil municipal du commencement des travaux par l'équipe municipale de l'aire de jeux et du parking « Rue Abbé Barville »

M.Le Maire informe le conseil municipal des travaux à venir :

-Rue Leclerc : Les lers relevés de Mr CHARDOT ,Géomètre viennent d'être restitués à la collectivité.

-Création de l'agence postale :travaux réalisés dans les locaux de la bibliothèque actuelle : la bibliothèque va être réinstallée provisoirement dans les locaux de l'ancienne poste 2, rue de la Grande Fontaine .

*Réagencement des bureaux administratifs : accueil du public « salle des mariages »

*Travaux d'Eclairage Public « Rue de Lorraine » :réalisés à 50%

*Acquisition de 2 parcelles (derrière la ZA) à la place du camping éphémère.

M.Le Maire informe le conseil municipal que le bulletin prend forme et paraîtra prochainement.

A NOTER : la prochaine réunion de conseil municipal se tiendra le jeudi 4 avril 2019 ;

L'ordre du jour étant épuisé et toutes les questions ayant été abordées, M. le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 22h38

Fait et délibéré à Vincey les jour, mois et an susdits.

Les membres présents ont signé au registre

Affichage du
14/03/2019

Le Maire
Thierry GAILLOT